

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20260223-D202611-DE
Reçu le 26/02/2026

délibération :

D_2026_1_1

Nombre de conseillers en
exercice : 17

Présents : 11

Votants : 16

L' an deux mille vingt six, le lundi 23 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Date de convocation du : 16 Février 2026

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Pouvoirs :

Madame DULAC Stéphanie a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique
Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur MICHELET Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur DOUET Anthony
Madame GONTIER Stéphanie a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne

**Objet : Subvention à la
coopérative scolaire pour la
classe découverte à Saint Lary
Soulan**

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame DULAC Stéphanie, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une classe découverte transplantée à Saint-Lary Soulan est prévue du 15 au 21 mars 2026. Cette sortie, à laquelle 41 élèves de CE1, CE2, CM1, CM2 participent, représente un coût total de 23 683.00 € euros incluant le coût du séjour (79 euros par enfant et par jour), une participation aux activités (960 €) et le petit matériel (cartes...) (50 €)

La répartition du coût est la suivante :

	Nbre d'enfants	Nbre de jours	Prix	TOTAL
Coût du séjour	41	7	79.00 €	22 673.00 €
Subvention du Département	38	7	20.00 €	5 320.00 €
Enfant MDPH	3	7	26.00 €	546.00 €
Participation de la mairie (Proposition)	41	7	29.50 €	8 466.50 €
Participation des familles (dont APE)	38	7	29.50 € Soit 206.10 €/séjour	7 847.00 €
Enfant MDPH	3	7	23.50 € Soit 164.10 €/séjour	493.50 €

Le montant de la participation de la commune est l'objet des débats.

La participation de l'APE est de 56.50 €/enfant/séjour soit 2 316.50 € ce qui ramène le prix pour les familles à
- 150 €/enfant/séjour pour 38 enfants soit 5700 €
- 108 €/enfant/séjour pour 3 enfants MDPH soit 324 €.

Madame le Maire précise que 2 activités sont prévues pendant le séjour, une sortie biathlon pour 560 € et une sortie raquette pour 400 €

Madame le Maire précise que ces classes découvertes se font tous les 4 ans.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et propose de verser la somme de 9 426.50 € euros incluant une participation de 29.50 euros par enfant et par jour pour le séjour et les frais pour les activités « Biathlon » (560.00 €) et « Raquettes » (400.00 €).

AR Prefecture

016-211601208-20260223-D202611-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

VALIDE une participation communale de 29.50 euros par enfant et par jour soit 8 466.50 euros pour la classe découverte transplantée à Saint Lary Soulan du 15 au 21 mars 2026.

VALIDE la participation aux sorties Biathlon et Raquettes pour un montant respectif de 560.00 € et 400.00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 23/02/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 26/02/2026

